



Communiqué de presse

Embargo: 10.4.2018, 9h15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 2018-0190-F

Revenus et conditions de vie (SILC) 2016: la pauvreté en Suisse

La pauvreté en Suisse est généralement de courte durée

Neuchâtel, 10 avril 2018 (OFS) – **En 2016, 7,5% de la population suisse étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu, soit environ 615 000 personnes, dont 140 000 exerçaient une activité professionnelle. Si la plupart des personnes touchées par la pauvreté retrouvent au bout d'un an un revenu supérieur au seuil de pauvreté, environ 1% de la population peut être considérée comme durablement pauvre. En Europe, la Suisse fait partie des pays où la part des personnes durablement à risque de pauvreté est la plus faible. Ces résultats proviennent de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) et de la nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la «La dynamique de la pauvreté en Suisse».**

En 2016, environ 615 000 personnes, soit 7,5% de la population résidante permanente vivant dans un ménage privé, étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu. Le taux de pauvreté de la population active occupée était de 3,8%. Comme les années précédentes, la pauvreté a touché surtout les personnes vivant seules, les personnes vivant dans un ménage monoparental avec des enfants mineurs, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans un ménage sans aucune personne active occupée. Par rapport aux années 2014 (6,7%) et 2015 (7,0%), le taux de pauvreté de la population totale présente une tendance à la hausse, qui est cependant comprise dans la marge des fluctuations statistiques.

Environ 1% de la population est touchée durablement par la pauvreté

Grâce aux nouvelles données longitudinales de l'enquête SILC, dans laquelle les mêmes ménages sont interrogés pendant quatre années de suite, on a pu étudier pour la première fois combien de temps les personnes vivant en Suisse sont touchées par la pauvreté en termes de revenu. De 2013 à 2016, 12,3% de la population a été touchée au moins une fois par la pauvreté au cours des quatre années considérées. Sur quatre ans, on compte donc nettement plus de personnes touchées par la pauvreté que ne le laisse apparaître le taux de pauvreté annuel.

Pour la plupart d'entre elles, la pauvreté est une expérience passagère: 7,7% de la population ont été en situation de pauvreté une année sur quatre, 2,5% deux années sur quatre, 1,2% trois années sur quatre et 0,9% pendant les quatre années considérées. La majeure partie des personnes touchées a donc retrouvé assez rapidement un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

La part des personnes durablement à risque de pauvreté est l'une des plus faibles d'Europe

Pour comparer la situation de la Suisse avec celle d'autres pays, on considère le taux de risque de pauvreté, notion couramment employée au plan international. En 2016, ce taux était en Suisse de 14,7%, soit, comme les années précédentes, au-dessous de la moyenne de l'Union européenne (17,3%). La Suisse fait partie des pays où la part des personnes durablement à risque de pauvreté est la plus faible: 4,2% de la population ont été à risque quatre années sur quatre (moyenne européenne: 8,1%). La Suisse fait partie également des pays européens les mieux placés en termes de ressources matérielles: le taux de privation matérielle, qui traduit l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi neuf définis au niveau européen, était en Suisse de 5,3% (moyenne européenne: 15,7%).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Cette définition repose sur le minimum vital social. Le **seuil de pauvreté** se compose d'un forfait pour les frais d'entretien, des frais de logement individuels et de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus pour d'autres dépenses. En 2016, le seuil de pauvreté se situait à 2247 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 3981 francs pour deux adultes et deux enfants.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le **seuil de risque de pauvreté** est fixé par l'Union européenne à 60% (OCDE: 50%) de la médiane du revenu disponible équivalent.

Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf suivants, définis au niveau européen:

- être en mesure de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2500 francs,
- pouvoir s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile,
- ne pas avoir d'arriérés de paiement,
- pouvoir s'offrir un repas de viande ou de poisson (ou un équivalent végétarien) tous les deux jours,
- être en mesure de chauffer convenablement son logement,
- avoir accès à une machine à laver,
- posséder un téléviseur couleur,
- posséder un téléphone,
- posséder une voiture.

Sont considérées comme **personnes actives occupées** dans la statistique de la pauvreté les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus dans l'enquête SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois. Sont prises en compte tant les activités professionnelles à plein temps que celles à temps partiel.

La **médiane** ou valeur centrale partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs est au-dessus de la médiane et l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut du ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres revenus issus de transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2016 se réfèrent à l'année 2015.

Le **revenu disponible** se calcule en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, dont font partie les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans et plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3 (échelle OCDE modifiée). Cela permet de tenir compte des économies d'échelle réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes.

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

Les informations présentées ici se basent sur l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) réalisée chaque année dans plus de 30 pays européens. Le but de cette enquête est d'analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie à l'aide d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de quelque 7500 ménages, représentant un peu plus de 17 000 personnes, tirés du cadre de sondage de l'OFS pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH). L'univers de base est constitué de la population résidente permanente vivant dans un ménage privé. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives. Ceci permet de décrire les étapes importantes des trajectoires individuelles et d'étudier l'évolution des conditions de vie
Pour plus d'informations, voir www.silc.bfs.admin.ch

.....
Renseignements:

Martina Guggisberg, OFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 463 62 38,
e-mail: martina.guggisberg@bfs.admin.ch
Stephan Häni, BFS, Section Analyses sociales, tél.: +41 58 463 62 95,
e-Mail: stephan.haeni@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

.....
Nouvelle parution:

La dynamique de la pauvreté en Suisse, OFS Actualités, numéro OFS: 852-1600, Prix: gratuit
Commandes de publications : tél.: +41 58 463 60 60, fax: +41 58 463 60 61,
e-mail: order@bfs.admin.ch

.....
Offre en ligne:

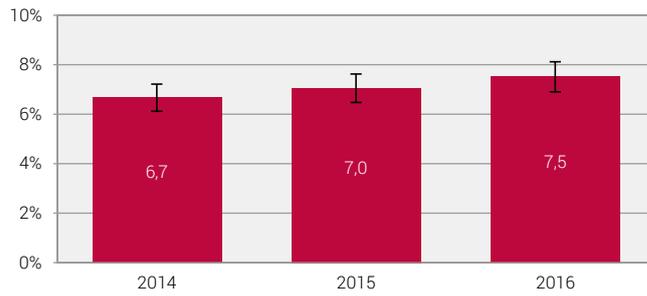
Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2018-0190
La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

.....
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Évolution du taux de pauvreté, 2014–2016

En % de la population

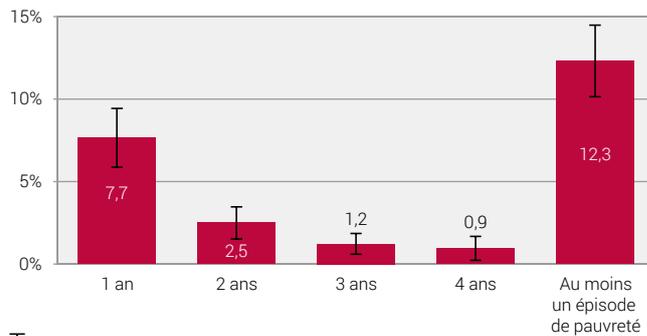


┆ Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans loyer fictif © OFS 2018

Personnes touchées par la pauvreté pendant une période de quatre ans

Selon le nombre d'années, en % de la population



┆ Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), données longitudinales 2013–2016, version du 24.1.2018, sans loyer fictif © OFS 2018